

**COMMUNE DE SPERACEDES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021 à 18h**

**PROCES VERBAL**

Approuvé le 20 avril 2021

**Présents :**

MACARIO Jean-Marc, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Marcel, BONNAFY Viviane, COMPIANI Serge, SURACE Martyne, PFEND-BARTHOLIN Corinne, GIOVINAZZO Corinne, SCHIPPERS Yan, BOYER Nicolas, PINTUS Florence, FRANK Christophe, ROUSTAN Christophe, DUCROZ Stéphanie

**Absents :** FRANK Christophe donnant pouvoir à PINTUS Florence, PIERRET Michel

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : M. Nicolas BOYER

**ORDRE DU JOUR :**

**I/ APPROBATION DU PV DU 15 DECEMBRE 2020**

**II/ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**III/ DELIBERATIONS**

1. Règlement intérieur du conseil municipal
2. Demande de subventions pour la création d'une cantine
3. Demande de subventions pour la sécurisation des écoles
4. Demande de subventions pour la création d'une aire de jeux

**IV/ QUESTIONS DIVERSES**

**I. APPROBATION DU PV DU 15 DECEMBRE 2020**

Le projet de PV proposé lors de la réunion du 2 mars a été modifié en tenant compte des remarques transmises par Mme PINTUS.

PV approuvé à l'unanimité.

**II. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire informe de deux décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par la délibération du 29 septembre 2020 :

1. La modification de la régie mixte (arrêté n° 12/21 du 19 janvier 2021) : ajout dans les produits encaissés des participations des commerçants au bulletin municipal.

NB

2. La signature le 3 février 2021 d'une convention avec Maître Fiorentino : contrat de prestations de service juridique, conseil et représentation en justice.

M. C. ROUSTAN, qui avait demandé lors du précédent conseil municipal, un retour sur les décisions prises dans ce cadre-là, remercie M. le Maire d'avoir répondu à sa demande.

### **III. DELIBERATIONS**

#### **1. Règlement intérieur**

Le projet de règlement intérieur proposé lors de la réunion du 2 mars a été modifié en tenant compte de certaines remarques des conseillers d'opposition. Le projet proposé ce soir pourra être modifié, si besoin, tout au long du mandat.

M. C. ROUSTAN demande à rajouter un élément concernant le vote des délibérations : rejet de la motion proposée en cas d'égalité des voix.

Mme PINTUS remercie M. le Maire d'avoir retenu certaines modifications mais regrette que les éléments concernant la commission d'appel d'offres et la commission municipale d'urbanisme n'aient pas été ajoutés.

Approuvé à l'unanimité.

#### **2. Demande de subventions pour la création d'une cantine**

Mme BONNAFY, Adjointe aux Affaires scolaires, informe que les demandes de subventions pour certains projets doivent être déposées avant le 12 mars, ce qui explique la tenue du conseil ce soir.

Actuellement, il existe une cantine unique pour les deux bâtiments scolaires. Cette cantine, trop petite, contraint à effectuer trois services, au lieu de deux, le midi, et oblige les enfants de l'école maternelle à effectuer des aller-retours, ce qui est totalement contre indiqué avec le plan Vigipirate. La création d'une nouvelle cantine côté maternelle permettrait d'accroître la sécurité des enfants et de réduire le nombre de services.

Une étude de faisabilité a été demandée pour trois lieux différents : l'ancienne maison médicale, qui a été écartée dès le départ, la salle de motricité et la salle multi activités.

La salle de motricité n'a pas été retenue : marches pour accéder à l'office de réchauffage, toiture trop basse.

La salle multi activités semble la plus adaptée, notamment grâce à son accessibilité (passerelle). Le coût de l'opération est estimé à 62 047,70 €.

Mme PINTUS rappelle le parcours de cette salle depuis 2014 et son coût final, pour une salle qui ne sert finalement pas à la commune si ce n'est pour le centre de loisirs. La création de cette cantine ouvre la possibilité que cette salle revienne à son principal financeur, ce qui semble être la seule raison de se réjouir. Multiplier le point de réchauffage par deux va demander un recrutement supplémentaire et donc des dépenses supplémentaires, ce à quoi elle s'oppose. Elle votera pour cette délibération qui permet de solliciter la subvention mais demande que les possibilités de projet à effectif constant soient étudiées.

Elle évoque la possible mise en place d'un self-service ; le personnel devrait être consulté à ce sujet. M. MACARIO pense que cette organisation est difficilement adaptable pour les plus petits.

Mme BONNAFY rajoute que cette organisation ne changerait en aucun cas le problème de personnel. Deux agents sont indispensables.

NB

Mme PINTUS alerte sur les démarches à entreprendre pour la modification d'utilisation de cette salle. Mme BONNAFY informe qu'une saisine devra en effet être faite auprès des pompiers mais il s'agit, pour l'instant seulement d'un projet.

Déclaration de M. C. ROUSTAN :

« Monsieur le Maire,

Nous tenons Stéphanie et moi à vous remercier de nous avoir reçus en dehors des horaires de la commission de travail préalable au conseil. Nous avons appris que la cantine se ferait dans ce que j'ai appelé depuis le début, la salle mono activité. Donc si votre projet, tout à fait nécessaire pour nos enfants, se fait à cet endroit, cette cabane en bois n'aura plus rien de son but initial. Même si vous le connaissez, je me permets de rappeler son but à notre assemblée. Cette infrastructure devait accueillir les associations, le centre de loisir mais aussi les Spéracèdois qui en feraient la demande. C'est sur cet objet, que le Conseil régional et la CAF plus tard, avaient acté leur participation financière, dans le cadre du contrat PAS. Ceci sur la base d'un montant global des travaux de 400 000 €. Depuis et vous le savez tous, ce montant a fortement augmenté, alors que le conseiller municipal délégué aux travaux de l'époque avait assuré que le projet ne dépasserait jamais 415 000 €. J'en étais resté à 580 000 € mais vous nous avez appris lors de notre rencontre que nous étions à beaucoup plus que cela. Je vous laisse le choix de l'annoncer à la population ou pas.

Qui aurait accepté, sur ses propres deniers bien évidemment, une augmentation de 80% ?

N'y avait-il aucun élu entre 2014 et 2020 pour contrôler les travaux et le coût de ce gouffre ? Il faut croire que non ni le Maire de l'époque ni l'adjoint aux travaux de l'époque n'ont assumé cette responsabilité, et ce sont les Spéracèdois qui trinquent.

Je pose cette question très simplement car depuis 2014 j'ai toujours voté contre les augmentations successives. J'ai même été souvent le seul. Pas une fois je n'ai été écouté, ni peut être même entendu.

La solidarité municipale jouait son rôle. Aujourd'hui vous nous apprenez aussi que le solde des subventions de la région PACA, que vous avez sollicité à ma demande et je vous en remercie, ne sera jamais versé car le dossier a été clos à 280 000 €.

Entre la cabane, les photocopieurs et le compteur d'eau, votre prédécesseur vous a quand même bien miné le terrain. J'espère que toutes ces mines ne vous étaient pas destinées.

Nous aurons le réfectoire sans doute le plus cher de toute la Côte d'Azur, mais avec une vue époustouflante...

Quand je repense à tous les mensonges qui avaient été dits lors de la campagne de 2014 quand avec Martine Maubert Rey nous présentions notre projet d'école. Qui au bout du projet aurait coûté dans le plus mauvais des cas 200 000 €. On m'a traité de fou, qu'avec ce projet démentiel j'allais creuser profondément la dette de notre village, que les impôts allaient exploser en plus de ceux de la Ville de Grasse que j'aurais fait payer aux Spéracèdois. Monsieur le Maire je ne vous demande pas de partager notre colère mais pouvez-vous au moins la comprendre ? Alors malgré notre colère nous allons voter cette délibération tout en vous demandant de bien vouloir réétudier la faisabilité du réfectoire dans la salle au-dessus de la maternelle avant de sacrifier cette cabane.

Mme PINTUS rappelle à C. ROUSTAN qu'en terme de vérifications des travaux, l'association ASPIC est intervenue sans bénéficier du statut d'élu, qu'elle s'est vue visée d'une plainte pour diffamation et que l'affaire s'est réglée devant le Tribunal administratif.

Validation de la demande de subvention à l'unanimité, avec ajout, à la demande M. C. ROUSTAN, de la ligne « demande de subvention auprès du Département ».

### **3. Demande de subventions pour la sécurisation des écoles**

Intervention de Mme BONNAFY :

Suite à la visite du référent sécurité de la Gendarmerie de secteur, des problèmes de sécurité, et notamment d'intrusion, ont été relevés. Ce dernier propose des préconisations de travaux pour augmenter la sécurité des enfants des écoles et demande un plan de sécurisation à mettre en

œuvre au plus tôt. Au vu de la configuration existante du groupe scolaire, les travaux d'urgence suivants à réaliser sont :

1. La mise en place de films occultants sur les nombreuses vitres des bâtiments (4 580,12 € HT)
2. L'acquisition d'un système d'alerte intrusion en lien direct avec la gendarmerie et notamment avec le référent sécurité intrusion (6 175 € HT)

Le montant total de l'opération s'élèverait à 10 755,12 € H.T.

Le Système alerte intrusion proposé (MYKEEPER) est utilisé par le collège Paul Arène et les écoles du secteur, Cabris et Saint Cézaire-sur-Siagne notamment. Il est proposé par une start-up de Bar sur Loup.

Mme PINTUS soulève le problème du coût, élevé selon elle pour 13 balises, de la maintenance et de la formation des agents/personnels concernés. Elle s'interroge sur la nécessité d'avoir autant de balises, et demande si des exercices sont effectués régulièrement dans le cadre du PPMS. Mme BONNAFY précise que le plan de sécurisation a justement été demandé à la suite d'un de ces exercices.

Demande approuvée à l'unanimité.

#### **4. Demande de subventions pour la création d'une aire de jeux**

Mme BONNAFY rappelle qu'à ce jour, l'unique aire de jeux pour enfants est installée dans le parc en face de la mairie et n'est plus aux normes. Elle est trop détériorée pour continuer à être utilisée. Le projet prévoit une dalle en béton, un sol souple, une structure et deux jeux.

Suite à la remarque de Mme PINTUS lors de la réunion de travail qui soulevait le choix de deux jeux à tendance plutôt « masculine », de nouveaux modèles sont proposés : une licorne et un scooter. Il est également envisagé de refaire le sol souple de l'aire de jeux de l'école maternelle qui n'est plus amortissant et devient dangereux lors des chutes des petits.

Le dossier présenté ne comporte qu'un seul devis, ce qui permet pour l'instant de déposer le dossier. D'autres pourront être demandés par la suite. La société sollicitée pour l'instant est une société française basée à Nantes, avec équipe de maintenance dans le Var.

Le coût total est estimé à 41 026,56 € HT. Des subventions seront sollicitées auprès de la DETR et de la CAF à hauteur de 40 % chacune.

Mme PINTUS regrette le choix de la dalle en béton, et pense qu'il serait important d'envisager d'autres possibilités. Mme BONNAFY présente les différentes solutions présentées par les prestataires : du sable, qui présente l'inconvénient d'être peu hygiénique et de dégager beaucoup de poussière, des copeaux de bois (poussière également et entretien régulier), et enfin du gravillon roulé (peu hygiénique et qui peut être ingéré par les plus jeunes enfants). D'autres possibilités seront étudiées.

Demande approuvée à l'unanimité.

### **3/ QUESTIONS DIVERSES**

**M. C. ROUSTAN** évoque la rencontre avec les élus majoritaires de Saint Cézaire et du Tignet. Et son inquiétude quant à la reconstitution d'une micro communauté de communes dans la communauté d'agglomération du Pays de Grasse. D'adressant directement à M. le Maire, il lui demande de ne pas sacrifier pas les intérêts de Spéracèdes sur l'autel des amitiés politiques.

Précision de M. le Maire : « Cette réunion avait simplement pour but de permettre aux adjoints et conseillers avec délégation de chacune des communes de se rencontrer et d'envisager une mutualisation des services, pour le prêt de matériel par exemple ».

**M. ROUSTAN** : « Où en est-on des procès et procédures en cours contre la commune ? »

Concernant le recours contre le PLU, M. MACARIO informe que l'affaire est pour l'instant reportée.

Un recours est également en cours au sujet du permis RUPERTO - Boulevard de la Renaude.

Concernant le recours intenté par M. LECOCQ, la commune a été condamnée à payer 1 500 € malgré le retrait de la délibération.

Mme PINTUS rappelle que la commune a été mal conseillée sur ce dossier. Précision de M. MACARIO : « C'est pour éviter ce type de situation qu'une convention a été signée avec Maître FIORENTINO ». Qu'il a d'ailleurs contacté au sujet de la vente d'un terrain à Mme MARINIER afin de proposer la procédure en respectant la légalité.

**M. C. ROUSTAN** :

« Modification simplifiée où en est-on ? Quel est le coût des études et différents travaux à ce jour ?

Monsieur le premier Adjoint avait annoncé à deux reprises lors de précédents conseils municipaux que la société Arts et Parfum aller payer l'intégralité des coûts. Comment est-il possible qu'un particulier ou une société paie quelque chose qui incombe à la commune dans le cadre de son aménagement du territoire ? Là encore j'ai peur que vous ne créiez une jurisprudence ».

M. le Maire informe que la procédure est toujours en cours. Il est en effet convenu que la société rembourse à la commune les frais facturés par le bureau d'études mais prenant le dossier en cours, il n'en a pas tous les éléments.

**M. C. ROUSTAN** rappelle que les coussins berlinois sur la RD 13 ont été enlevés pour faciliter un éventuel déneigement. Il s'étonne de voir que Spéracèdes est la seule commune du secteur à les avoir fait retirer. Réponse de M. MACARIO : « La demande de retrait a été faite par le Département ». Il préfère attendre le programme du Département pour la sécurisation des RD 11 et 13 pour pouvoir les remettre.

**Mme PINTUS** évoque le camion toupie, qui s'est renversé il y a quelques semaines sur la RD13. Et demande si cet incident a donné lieu à une réunion avec les services du Département sur la sécurisation du tronçon routier. M. le Maire précise qu'il s'agit simplement d'une mauvaise manœuvre du conducteur.

**Mme PINTUS** évoque ensuite la venue de la Sous-Préfète pour la visite d'Arts et Parfum, et demande si un avis sera émis. M. MACARIO précise qu'aucun avis ne sera émis. M. MAURE a profité de cette visite pour présenter les perspectives de la société.

**Mme PINTUS** précise que ce premier conseil de l'année 2021 est aussi l'occasion de présenter le bilan de l'année passée. Et rappelle à cette occasion que les élus membres de commissions communautaires doivent rendre compte de leur commission respective.

Concernant la commission Gémapi, elle informe d'un surcoût pour tous les Spéracèdois cette année sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, et de la signature d'une convention avec la CAPG pour la gestion des eaux pluviales.

M. le Maire propose de diffuser l'ensemble des compte-rendus des commissions CAPG aux élus. Mme PINTUS préférerait une présentation plus succincte comprenant les informations essentielles pour les Spéracèdois.

**Mme PINTUS** interroge M. MACARIO quant au bilan des indemnités versées aux élus. M. le Maire précise qu'il sera présenté lors du prochain vote du budget. Même chose pour le bilan du CCAS.

M. C. ROUSTAN précise à ce sujet qu'une présentation synthétique avait été proposée par les adjoints lors du dernier conseil municipal. Mme PINTUS salue en effet l'effort mais souhaiterait quelque chose de plus factuel.

**Mme PINTUS** interpelle M. MACARIO quant à l'installation de la fibre, qui est une demande récurrente des Spéracèdois. M. le Maire rappelle qu'elle est prévue pour 2023 et, comme l'ensemble de la population, il aimerait en savoir plus. Installer la fibre à Spéracèdes ne voudra malheureusement pas dire que tous les Spéracèdois pourront y avoir accès. Il aimerait avoir le plan des réseaux afin de pouvoir anticiper certains travaux. Mme PINTUS suggère de diffuser l'information dans le bulletin municipal.

**Mme PINTUS** s'interroge sur le remboursement des masques fournis par la CAPG. Les chiffres évoqués en conseil communautaire et lors du conseil municipal du 2 juin ne correspondent pas. Il faudrait s'assurer du nombre exact de masques fournis afin de ne payer que ceux que l'on doit réellement. M. le Maire va se renseigner auprès de la CAPG.

La séance est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance,  
Nicolas BOYER

